



Edité par le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme

L'APICULTEUR

Auvergnat



N° 69 | Juin 2026

credit photo : Pascale Masson

La page du Syndicat

Adhésions 2026

Fin mai, vous étiez près de 650 à avoir pris ou renouvelé votre adhésion.

Par rapport à 2025, nous notons un recul de plus de 10 %. Les pertes hivernales (varroas, frelons asiatiques) sont une cause principale des abandons.

Nous remercions particulièrement :

- Les 60 % d'adhérents qui ont utilisé internet pour leur inscription, facilitant ainsi les tâches administratives,
- Les personnes qui ont activement participé à cette opération : Isabelle Gardel, Angelo Pellizzaro, Philippe Marchand, Alain Genin...

Cette année, les tarifs de la cotisation syndicale et de l'assurance n'ont pas augmenté.

Depuis cette année les abonnements aux revues numériques 2026 sont possibles tant pour «abeilles & fleurs» que «la santé de l'abeille».

Rappels utiles :

NAPI : à partir de la première ruche, tout propriétaire a l'obligation de déclarer ses ruches et de demander un numéro d'apiculteur (démarche gratuite) . Il est indispensable au contrat d'assurance.

(<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R42723>)

SIRET : Tout apiculteur qui vend son miel doit détenir un numéro de SIRET.

La taxe d'éco-contribution dont il devrait s'acquitter est prise en charge par le Syndicat.



ACTIVITÉ DU PREMIER SEMESTRE 2026

Lutte contre le frelon asiatique : piégeage de printemps

Le Syndicat, souvent en collaboration avec le GDSA63, a organisé des conférences sur ce sujet qui ont attiré plusieurs centaines de personnes dans les communes de Durtol, Nohanent, Issoire, Ceyrat, Vic-le-Comte, Cébazat, Romagnat, Chateauguay, Coudes, ...

Comme chaque année, apiculteurs et autres ont donc piégé les futures fondatrices avec des résultats plutôt hétérogènes. Selon les différents retours, hormis quelques cas, les prises n'ont pas été très nombreuses. Nous verrons en fin de saison si la prédation sur nos ruches est proportionnelle aux résultats du piégeage.

Pour inciter toute personne à déclarer les nids de frelons asiatiques, le syndicat offrira un pot de miel à toute personne qui déclare le premier le lieu d'un nid de frelons asiatiques. Cette information sera faite dans la presse ainsi qu'aux clubs de marche, de pêcheurs et de chasseurs locaux,

<https://www.unaf-apiculture.info/frelon-asiatique-consultation-publique-pour-lelaboration-du-plan-national/>

Divers

Intervention auprès des jeunes du centre aéré, ainsi qu'auprès des élèves d'une classe de l'école primaire de Beaumont (Philippe Marchand et Alain Soulier).

Participation de deux membres du syndicat au jury du concours des miels de France à Paris, le 5 février.
Félicitations à Élisabeth Taillandier (la Ruche des Volcans) pour sa médaille d'or dans la catégorie des miels de ronce.

Causeries faites :

03/12/2025 • Reproduction végétative des plantes /Bouturage et marcottage *Jean-Yves Menguy*

06/01/2026 • Apiculture au Gabon => reportée (neige) *Suzie Biloo*

04/02/2026 • Piégeage frelons asiatiques *Alain Charlat*

04/03/2026 • Taille des arbres fruitiers *Jean-Yves Menguy*

19/03/2026 • Ressources florales et pollinisateurs :

- Evolution dans le contexte changement climatique,
- Pollinisateurs et zoom sur les abeilles sauvages
- Partage des ressources florales entre abeilles
- Amélioration des ressources florales sur Veyre-Monton

Sylvie Martinant CEN Auvergne, ADA Aura, ITSAP/INRA

01/04/2026 • Différentes sortes d'abeilles *Guy Batisse*

06/05/2026 • Pollen: récolte et utilisation en apiculture *Jean-Marie Sirvins & Guy Batisse*

03/06/2026 • Différents types de miels *Jean-Yves Menguy & Guy Batisse*

Assemblée générale

Le Syndicat a organisé son AG2026 le 21 mars dernier. Le détail des rapports moraux, d'activité et financier sont à la disposition des adhérents au Syndicat.

En quelques mots:

- Baisse des adhésions de 13%, stabilité des tarifs d'adhésion et d'assurance,
- Bilan financier positif,
- Formation : Plus de 70 stagiaires ont assisté à l'un des 3 modules,
- Belle réussite de la fête de l'abeille 2025,
- 7 réunions du conseil d'administration,
- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du conseil d'administration:
Ont été élus ou réélus à l'unanimité : Jean-Pierre Bardel, José Espada, Alain Charlat, Philippe Choisel, Jacky Gallien, Jean-Yves Menguy et Alain Soulier.
- L'assemblée générale a été conclue par un exposé du GDSA63 (Eric Costilles) sur le traitement du varroa préconisé en 2026 et sur le piégeage du frelon asiatique.

Conseil d'administration

La réunion du conseil d'administration du 21 mai a reconduit à l'unanimité l'équipe en place :

- Président : BOIS Bernard
- Vice-Présidents : ABDELLAOUI Yasid (relation avec les assurances)
MENGUY Jean-Yves (causeries, frelon asiatique)
- Trésorier : MARCHAND Philippe
- Trésorier Adjoint : PELLIZZARO Angelo (adhésions)
- Secrétaire : CHOISEL Philippe
- Secrétaire adjoint : BARDEL Jean-Pierre (fête de Beaumont)
- Fête de Beaumont : BAUFOND Jean, ESPADA José, LAFLEURIEL Raymond, SOULIER Alain
DELMAS Michel (formation)
- Correspondants frelon asiatique : CHARLAT Alain, GALLIEN Jacky, JACQUET Pascal (correspondant H2O)
- Chargé site Internet, adhésions et correspondant frelon asiatique : GENIN Alain
- Responsable formation : BATISSE Guy (causeries)
- Relation avec les professionnels : SIRVINS Mathieu, SIRVINS Jean Marie (relation avec l'UNAF)
- Relation organismes environnementaux : BEAUSSARON Joseph
PICARLE Pierre

Lutte contre la loi Duplomb 2

Le Syndicat a participé à la manifestation nationale du 18 février à Paris contre le projet de loi prévoyant le retour des néonicotinoïdes.

<https://www.unaf-apiculture.info/acetamipride-lapiculture-francaise-choquee-par-le-sabotage-dune-note-dalerte-scientifique/>

Relations Syndicat Fransylva*

Une convention entre Fransylva et le Syndicat des apiculteurs a été signée le 15 juin. Elle permettra aux apiculteurs qui le souhaitent, de bénéficier de parcelles auprès de propriétaires forestiers pour installer leur(s) rucher(s).

Méthode retenue : l'apiculteur fait une demande au syndicat pour installer et/ou transhumer ses ruches dans une (ou plusieurs) zone(s) forestière(s). Celui-ci transmet la demande à Fransylva qui sollicite ses forestiers.

Les apiculteurs s'engagent à respecter le règlement concernant la pose de leurs ruches et définissent avec les forestiers les détails de leurs relations.

(*) Syndicat des forestiers privés du Puy-de-Dôme / 1100 adhérents / 86 % de la forêt du Puy-de-Dôme / 270 000 ha (30% de feuillus, 44% de conifères, 16% de peuplement mixte)

Site internet du Syndicat

Il a fait l'objet d'une nouvelle remise à jour, en mettant l'accent sur la présentation de la page d'accueil. Le but étant de bien différencier les activités du syndicat et celles de la Coop (vente de matériel). De nombreux adhérents confondent encore les activités respectives de ces deux entités.

Allez voir sur <https://apiculteurs63.fr/>.

Ventes des arbres mellifères

En étroite collaboration avec la Coop, la distribution des commandes 2025 (environ 2200 arbres) s'est faite le 4 mars.

Apidays

Samedi 13 juin au marché St Pierre à Clermont-Fd, le Syndicat a organisé une présentation de la vie de l'abeille et de l'apiculture, en relais de l'UNAF, dans le cadre des journées nationales de l'abeille sentinelle de l'environnement.

<https://www.unaf-apiculture.info/apidays-2026-abeilles-biodiversite/>

Ruchers sous convention

Les conventions pour la gestion des ruchers, entre le syndicat et les mairies de Veyre-Monton et de Cébazat n'ont pas été reconduites en 2026.

MANIFESTATIONS À VENIR

- Congrès européen de l'apiculture à Agen : 1-4 octobre 2026

(200 exposants, conférences, tables rondes, animations, concours.

Cet événement réunira professionnels, experts et passionnés autour des grands enjeux de l'apiculture).

<https://www.unaf-apiculture.info/lunaf-et-labeille-gasconne-organisent-le-congres-europeen-de-lapiculture-a-agen-du-1er-au-4-octobre-2026/>

- Fête de l'abeille de Beaumont : 14 -15 novembre 2026



La formation en 2026

Démarrée fin janvier, avec 40 participants, la formation initiale en compte désormais 43 .
Trois personnes ont intégré le groupe en cours de route.

L'équipe formation, composée, cette année, de 6 personnes, permet de créer des groupes de travail de 8/9 personnes, ce qui aide à une bonne individualisation du travail et à la réponse aux demandes de chacun.

La formation perfectionnement se déroule avec 22 participants. Ces six jours de cours permettent à chaque stagiaire d'enrichir les connaissances acquises en formation initiale pour les deux tiers du groupe ou par l'expérience pour les autres.

Cette année nous avons décidé de mettre l'accent sur le traitement de varroas avec l'acide oxalique après encagement des reines. Plusieurs techniques seront mises en œuvre au rucher école : encagement en hausse et par division des corps de ruche en 2 ou 3 parties à l'aide de grilles à reines. Ces techniques qui ne demandent pas de recherche de reine sont les plus faciles à mettre en œuvre mais nécessitent un calendrier précis. Pour cela nous avons combiné le calendrier des deux années afin que les stagiaires puissent découvrir les techniques dans leur ensemble.

Au cours de la formation à l'élevage de reines, programmée fin mai, les stagiaires peuvent découvrir les différentes techniques d'élevage et se familiariser avec elles.

Au niveau du rucher école, comme dans d'autres ruchers, les pertes hivernales ont été très importantes, de l'ordre de 60 %. Les attaques de frelons, les pics de chaleur, le varroa et son cortège de virus associés sont quelques-uns des facteurs qui, combinés, ont amené cet état de fait.

Nous avons mis en place un piégeage, à partir du mois de mars, pour limiter le nombre de nids en capturant quelques fondatrices de frelon asiatique.

Les essaims de l'an dernier ont surtout souffert pendant les épisodes de chaleur, pour réguler la température à l'intérieur de la ruche. Cette année, nous les mettrons dans les coins les plus ombragés du rucher afin de les aider.

Cette année, nous sommes confrontés, comme tous les apiculteurs, au développement très précoce des colonies. Ce qui crée un décalage important entre l'état réel des ruches et le calendrier prévu pour faire découvrir la composition des colonies, les techniques de gestion, de réalisation des essaims, de traitements...

Il nous reste à conduire à leur terme ces cycles de formation, déjà bien avancés, pour apporter toute satisfaction à l'ensemble des stagiaires, que nous réunirons, en novembre, pour la fête du miel à Beaumont lors de la remise des diplômes.

Guy Batisse

La page de la Coopérative



L'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 21 mars (2ème convocation, puisqu'il n'y a pas eu le quorum réglementaire le 11 mars). Les comptes ont été validés à l'unanimité. Trois nouveaux administrateurs ont été élus.

Rappel des extensions des horaires d'ouverture pendant la saison apicole

La Coop à Veyre-Monton est ouverte le samedi matin (8h30 - 12h) en plus du mercredi (8h30 - 12h et 14h - 18h).

La Coop à Saint-Victor est ouverte le mercredi matin (9h30 - 12h) en plus de l'après-midi (14h - 18h).

Du nouveau pour les graines de plantes mellifères

Nous proposons des graines de tournesol bio, en plus des autres graines habituelles (moutarde, sarazin, phacélie, trèfle).

Récupérez la propolis

Ne jetez pas la propolis de grattage. Nous pouvons la reprendre pour la revendre ensuite à une entreprise artisanale de confiserie.

Piégeage des frelons asiatiques

Après les piégeages de printemps (élimination d'un maximum de fondatrices) il faut commencer à préparer les piégeages d'automne qui ont pour but de freiner la pression des nombreux frelons sortant des nids qui n'auront pas été repérés et détruits. Parmi les pièges proposés le Beevital est considéré comme le plus sélectif. Il est possible aussi de se fabriquer une « nasse coréenne » avec du grillage de 6,3 mm. Voir explications ci-après.

Fourniture d'essaims

Nous avons sélectionné des apiculteurs locaux susceptibles d'en fournir. La liste est consultable à la Coop. Celui qui souhaite acheter des essaims contacte alors directement son fournisseur potentiel pour les commander. Le lieu et les modalités de livraison sont fixés entre l'acheteur et le vendeur. Pour rappel : la Coop n'intervient pas dans la transaction.

Mais il est fortement conseillé à chacun de s'entraîner à créer ses propres essaims à partir des colonies qui se révèlent être de bonnes souches. Plusieurs articles dans L'Apiculteur auvergnat des années précédentes ont proposé des méthodes simples.

Philippe Choisel



LA FACTURATION ELECTRONIQUE

Qui est concerné ? Qu'y a-t-il à faire ?

Ci-dessous vous trouverez les principaux cas de figure

CAS N°1 DE L'APICULTEUR QUI N'A QUE QUELQUES RUCHES ET QUI VEND SON MIEL UNIQUEMENT À SA FAMILLE ET À SES AMIS, MAIS QUI N'A PAS DE N° SIRET.

Il est en fraude et s'expose à une amende. Il doit demander un n° SIRET pour être en conformité réglementaire. Et une fois mis en conformité, il se trouvera dans le cas n°2.

CAS N°2 DE L'APICULTEUR QUI N'A QUE QUELQUES RUCHES ET QUI VEND SON MIEL UNIQUEMENT À SA FAMILLE ET À SES AMIS AINSI QUE SUR LES MARCHÉS ET FOIRES, SANS ÉMETTRE DE FACTURE ET QUI POSSÈDE UN N° SIRET.

- À partir du 1er septembre 2026 : Il devra pouvoir recevoir toutes les factures de ses grands fournisseurs (électricité, gaz, téléphone...) sur une plateforme agréée.
 - À partir du 1er septembre 2027 : Il devra déposer régulièrement selon le rythme de ses ventes (mensuel, trimestriel ou semestriel) sur la plateforme agréée qu'il aura choisie, la récapitulation de son carnet de ventes ou livre de caisse qui détaille le montant des ventes et les modes de règlement.
- On appelle ceci le « E-reporting ».

CAS N°3 DE L'APICULTEUR QUI VEND SON MIEL À SA FAMILLE, À SES AMIS, SUR LES MARCHÉS ET FOIRES ET AUSSI DANS DES MAGASINS EN ÉMETTANT DES FACTURES, ET QUI POSSÈDE UN N° SIRET MAIS QUI N'EST PAS REDEVABLE À LA TVA CAR LE MONTANT DE SES ENCAISSEMENTS EST INFÉRIEUR À 85 000 €, C'EST CE QUE L'ON APPELLE ÊTRE EN FRANCHISE DE TVA, ET IDEM POUR L'APICULTEUR QUI EST ASSUJETTI ET REDEVABLE DE LA TVA DE MANIÈRE VOLONTAIRE OU EN RAISON DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES

- À partir du 1er septembre 2026 : Il devra pouvoir recevoir toutes les factures de ses grands fournisseurs (électricité, gaz, téléphone...) sur une plateforme agréée.
- À partir du 1er septembre 2027 : Sur la plateforme agréée qu'il aura choisie, il y recevra aussi les factures de ses autres fournisseurs.
- Il devra déposer régulièrement selon le rythme de ses ventes (mensuel, trimestriel ou semestriel) la récapitulation de son carnet de ventes ou livre de caisse qui détaille le montant des ventes et le mode de règlement (hors des factures). On appelle ceci le « E-reporting ».
- Il y aura aussi obligation d'émission des factures au format électronique pour ses clients dans un format normé (Factur-X, UBL, CII) en respectant les mentions obligatoires. Concrètement, l'apiculteur transmettra sa facture depuis sa plateforme agréée vers la plateforme de son client qui sera identifiée grâce au N° SIRET du client.
- Une vente avec facture à un particulier qui n'a pas de SIRET ne passera pas par une plateforme agréée. La facture sera remise directement au client. Et c'est dans le E-reporting que l'apiculteur la fera apparaître dans son relevé des ventes.

Un conseil : L'apiculteur doit s'assurer que son système/logiciel de caisse est compatible avec la facturation électronique des fournisseurs assujettis à la TVA, établis en France, plateforme agréée.

Il existe des plateformes agréées gratuites : SHINE, INDY

L'EAU ET L'ABEILLE

Souvent associée à l'été, l'eau est pour l'abeille un besoin primordial douze mois par an et constitue une ressource indispensable. Une colonie ne peut se développer correctement sans un accès constant à une source d'eau. Connaître et comprendre les besoins en eau permettent à l'apiculteur d'adapter ses pratiques et soutenir efficacement ses colonies.

Les abeilles utilisent l'eau, avec des besoins différents suivant les époques de l'année, pour plusieurs fonctions essentielles :

- Maintenir un niveau hygrométrique suffisant dans la ruche pour hydrater le couvain, de l'ordre de 50 à 60 % autour du couvain à 33/35° C et jusqu'à 90 à 95 % dans les cellules
- Réguler la température interne de la ruche si elle dépasse 35° C : climatisation naturelle
- Préparer la gelée royale, dissoudre et diluer les miels en période de disette
- Pour obtenir des micronutriments absents ou en faible quantité dans le miel et le nectar
- S'hydrater lorsque le nectar manque totalement ou même en partie, pour compenser les pertes dues au vol, très consommateur d'énergie car nécessitant une température corporelle de 30°C.

La thermorégulation du couvain

Plusieurs mécanismes se mettent en route pour maintenir le couvain à sa température optimale :

- la ventilation qui débute dès que la température extérieure dépasse 25°C
- dès 29/30°C à l'extérieur refroidissement du couvain avec de l'eau par dépôt de gouttelettes dans les cellules
- au-dessus de 31°C évaporation de l'eau entre les mandibules des abeilles
- la barbe parfois décalée par rapport au pic de chaleur
- le bouclier thermique, les abeilles collent leur corps contre les cellules pour absorber la chaleur et la dissiper ensuite.

Donc au delà de 30°C à l'extérieur forte augmentation des besoins en eau.

Les sources d'eau

- le métabolisme des abeilles : la respiration consomme du sucre pour produire de l'énergie, du gaz carbonique et de l'eau. Cette eau est l'eau métabolique en partie réutilisée par les tissus et en partie expulsée par la respiration.
- le nectar : même si au cours du voyage retour, les butineuses commencent la déshydratation du nectar pour refroidir leur corps, il contient encore beaucoup d'eau lorsqu'il est stocké dans les cellules. L'évaporation liée à son étalement sur les parois des cellules et à la ventilation par les abeilles libère de l'eau qui contribue au maintien du taux d'humidité relativement haut de la ruche.
- les eaux libres : sources – rivières – lacs – rosée (condensation de l'air atmosphérique lors d'une baisse de température) – guttation (en fin de nuit lorsque l'évapotranspiration des plantes est insuffisante pour éliminer le trop plein d'eau des plantes, des gouttelettes se forment sur les feuilles pour rétablir l'équilibre interne)
- les eaux « prisonnières » : fontaines – piscines – bassins ...

Les butineuses d'eau

Elles représentent moins de 1 % de la population d'une colonie. Elles ont un seuil de réponse au saccharose plus bas que les butineuses de pollen et de nectar. Elles récoltent entre 30 et 60 mg d'eau par voyage qu'elles transmettent, à leur retour, à des receveuses dont le rôle est de le distribuer dans la ruche.

Ces butineuses ne peuvent pas parcourir de grandes distances. Toutes les butineuses quittent la ruche avec, dans leur jabot, la quantité de miel nécessaire pour atteindre leur point de récolte. Contrairement aux butineuses (nectar – pollen), les butineuses d'eau, ayant leur jabot plein d'eau, ne peuvent compter que sur leurs réserves énergiques pour le vol de retour. La plupart des butineuses vont chercher l'eau à moins de 500 m de leur ruche ; elles peuvent néanmoins aller jusqu'à 2 km.

Les butineuses d'eau peuvent sortir à partir de 4° par temps froid. Elles sont capables de maintenir une température thoracique de 37°C. Ces vols périlleux démontrent l'importance de l'eau pour les colonies.

Comme ces butineuses sont en très faible nombre, la récolte d'eau n'a aucun impact sur celle du nectar et du pollen.

Les receveuses d'eau

Ce sont des abeilles d'âge moyen entre 10 et 25 jours. Elles distribuent l'eau à leurs compagnes et participent à la thermorégulation du couvain en faisant notamment évaporer l'eau entre leurs mandibules ou en la déposant dans les cellules trop chaudes.

La régulation de la collecte de l'eau

La collecte de l'eau se fait pratiquement toujours à flux tendu, sauf en cas de vague de chaleur où de petites quantités d'eau peuvent être stockées dans quelques cellules et dans les jabots des abeilles.

Les receveuses, en cas de forte demande d'eau, sollicitent les butineuses inactives.

Par l'exécution de danses les butineuses d'eau recrutent d'autres abeilles en cas de demande d'eau non satisfaite. A l'inverse, en cas d'apport d'eau trop important, les receveuses refusent de décharger les butineuses ce qui limite ou stoppe la collecte.

La cire contient en moyenne 3 % d'eau, 11 % si elle a déjà accueilli des larves. Ce niveau semble suffisant pour maintenir un taux d'humidité suffisant pour le bon développement des œufs.

Les besoins en eau des colonies

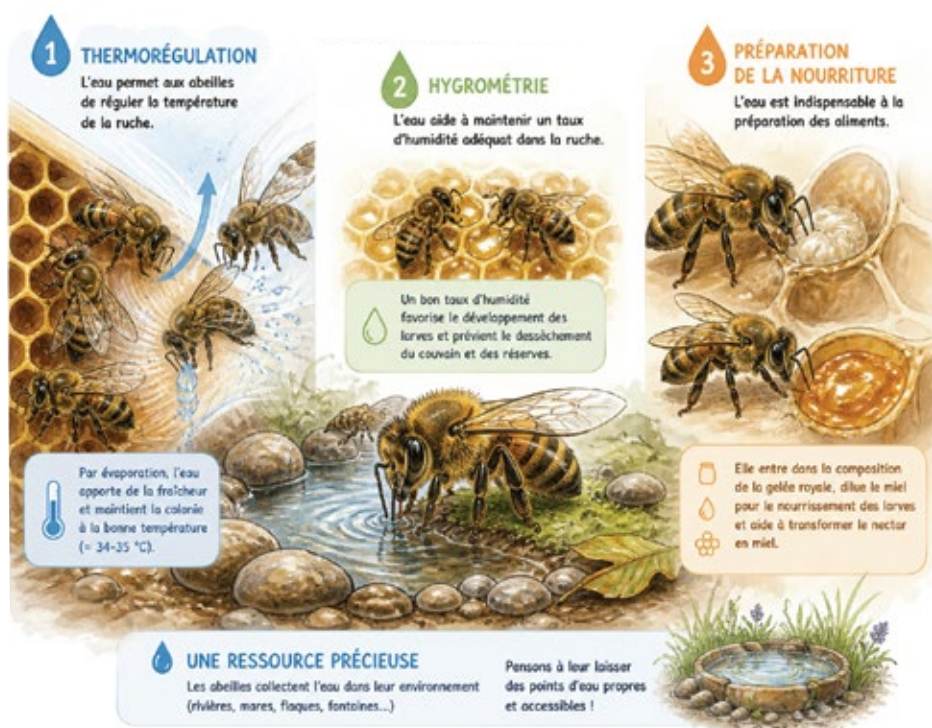
Les besoins varient suivant les saisons, le développement et la taille des colonies. Il semble difficile de quantifier la quantité d'eau totale annuelle nécessaire à une ruche tant les facteurs l'influençant sont nombreux et d'une très grande variabilité.

- la saisonnalité : en hiver la collecte est nulle et maximum les journées d'été ensoleillées. Elle a été mesurée à 1,4 litre par jour pour une colonie très peuplée et une température extérieure moyenne de 30°C (1).
- Le développement des colonies : la préparation de la nourriture pour l'élevage du couvain demande de grandes quantités d'eau. La gelée royale est composée de 70 % d'eau. Le couvain étant nourri 24 h sur 24, la récolte d'eau à flux tendu explique le manque d'eau, tôt le matin dans les ruches et la sortie très matinale des butineuses d'eau même par basse température.
- La taille des colonies : la proportion de butineuses d'eau (0,3 % pour une colonie de 5 000 abeilles) diminue avec l'augmentation du nombre d'abeilles jusqu'à environ 13 000 individus, puis se stabilise autour de 0,13 % (1). Cela suggère une spécialisation liée à la taille de la colonie.
- D'autres paramètres jouent aussi un rôle dans la collecte d'eau : nombre de cellules de couvain ouvert, humidité relative de l'air, environnement du rucher, présence ou pas d'ombre etc.

(1) Expérimentation de Pierre Le Bivvic, Luc P. Belzunces, Maryline Pioz INRAE d'Avignon.

L'AIDE DE L'APICULTEUR

- Installer ses ruchers à proximité de sources naturelles d'eau.
 - Installer des abreuvoirs dans le rucher, dès le mois de février, permet de fidéliser les abeilles, limite les visites aux installations de loisirs (piscines, bassins d'agrément...) et supprime des causes de dissension avec le voisinage. Par contre ces installations doivent être alimentées en permanence en eau propre qui peut être légèrement salée pour augmenter son appétence.
 - Isoler les toitures des ruches, utiliser des couleurs blanches ou claires pour peindre les ruches
 - Positionner les ruches dans des parties ombragées.
Planter des petits arbres à feuilles caduques dans le rucher.
 - Et encore bien d'autres possibilités...
- A vous de jouer.**



La recherche des nids, un enjeu primordial dans la lutte contre le frelon asiatique

Le syndicat des Apiculteurs du PUY de DÔME et le GDSA 63 coordonnent et conduisent conjointement la lutte contre le frelon asiatique.

Diverses actions sont mises en place tous au long du cycle biologique du frelon asiatique.

La période de l'année qui vient est celle du développement des nids secondaires.

Celui-ci sera totalement développé à compter de la mi-août. Un nid secondaire peut atteindre 90/100 cm de hauteur pour une largeur de 80 cm et abriter 2000 individus.

C'est à ce stade que nous avons besoin de vous

En effet, si le GDSA a mis en place une caisse de solidarité, afin de minimiser le coût résiduel de la destruction et conduit une expérimentation relative à la recherche des nids via un dispositif radio, nous peinons à trouver les nids.

Votre présence partout sur le territoire, sensibilisés à l'observation des lieux naturels et urbains peut nous permettre de localiser un plus grand nombre de nids.

Si lors des premières observations, il était relevé que les nids secondaires étaient généralement découverts entre 10 et 20 mètres dans les arbres et d'expérience souvent près des cours d'eau, ceci est moins vrai. Désormais des nids sont régulièrement découverts dans des bâtiments et dans des haies à hauteur d'homme. Ces nids sont d'autant plus dangereux car ils sont découverts fortuitement lors d'intervention mécanique. Ce nid se présente sous la forme d'un très gros ballon de baudruche, gris clair et est constitué de cellulose (pâte à papier...).

Si vous observez ce type de nid, nous vous invitons à en faire une photo et de la localiser avec un maximum de précision, l'idéal (si votre téléphone vous le permet) serait de recueillir le point GPS.

Il existe au niveau régional une plateforme de déclaration en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.frelonsasiatiques.fr>

Vous pouvez également nous transmettre vos observations via la messagerie du GDSA63, à savoir : **contact@gdsa-63.fr**

Aux alentours de mi-novembre (toujours en fonction des températures), le nid secondaire est déserté et n'est pas réinvesti l'année suivante. Il va progressivement se désagréger par l'effet des intempéries.

Si le repérage est beaucoup plus facile du fait de la chute des feuilles la destruction n'est plus justifiée mais la localisation et la déclaration sur la plateforme est toujours nécessaire.

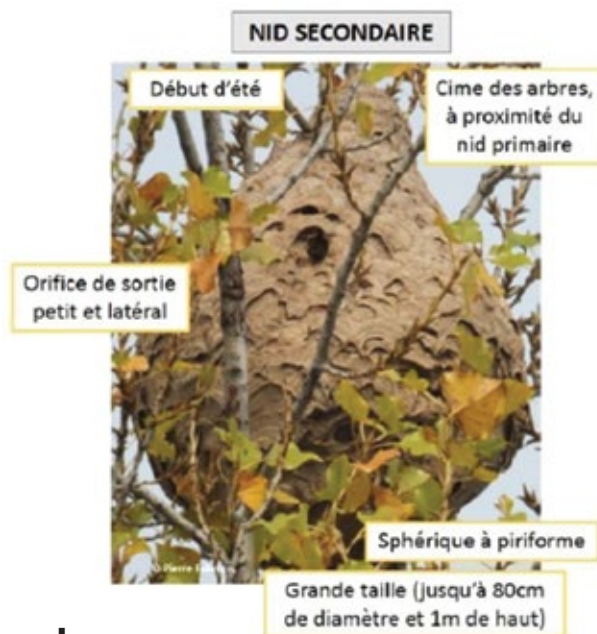
A ce jour, la grande majorité des processus de destruction n'est pas neutre d'un point de vue impact environnemental. C'est la raison pour laquelle la prohibition de l'usage du paint-ball et la récupération sous 48 heures du nid détruit avec un insecticide chimique sont de rigueur.

Pour résumer le Syndicat des apiculteurs et le GDSA mettent en œuvre des dispositifs de lutte tout au long de l'année et à tous les stades du cycle de développement du frelon asiatique.

A ce jour, notre plus grosse difficulté réside dans le repérage des nids.

Cette lutte est l'affaire de tous. Vous pouvez être, localement, des acteurs majeurs dans cette lutte.

Nous comptons sur vous. Merci pour votre attention et votre implication.



FRELON ASIATIQUE

Préparer les actions d'automne

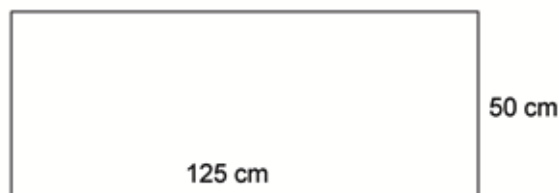
La recherche (et la destruction) des nids de frelon asiatique pendant l'été et le début de l'automne reste une priorité (sans oublier de signaler sur le site ...). Néanmoins il faudra encore piéger en masse pour limiter les prédations sur les ruches.

Outre les pièges maintenant « classiques » dont le Beevital est bien connu, on pourra tenter la « nasse coréenne », facile à réaliser soi-même. Elle est fait avec du grillage de 6,3 mm et se place de préférence au-dessus d'une hausse à lécher. Les frelons, après s'être rassasiés, ont tendance à repartir en montant. Ils vont être guidés par le cône et se retrouveront fermés dans la partie cylindrique.

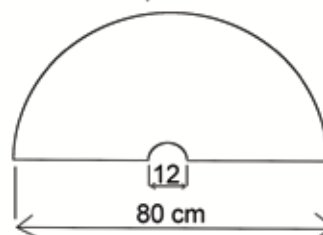
Un exemplaire est exposé à la Coop et un gabarit pour découper le grillage est disponible en prêt sur place pour être recopié. Le grillage est disponible en hauteur 50 cm, il en faut 2,50 m pour un piège, ce qui donne un prix de revient de l'ordre de 6,50 euros.



1) Réaliser la partie cylindrique à partir de ce rectangle de grillage. "Coudre" avec du fil de cadre en recouvrant les extrémités d'une longueur correspondant à 4 mailles.



2) Réaliser de la même façon la partie conique à partir de la découpe suivante.



3) "Coudre" le cylindre et le cône

4) Découper le "couvercle" dans le reste de grillage (forme de disque avec un léger surplus qui sera rabattu pour faciliter la fixation et assurer l'étanchéité). "Coudre" comme précédemment sur environ la moitié du pourtour afin de laisser la possibilité d'ouvrir pour le vidage des frelons capturés.

Philippe Choisel



La chronique d'Apistoria

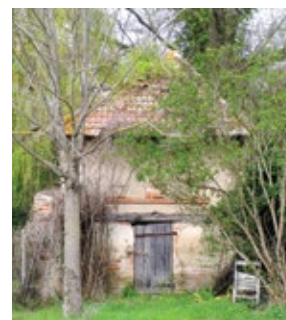
La connaissance de la relation qui s'est spontanément liée entre l'homme et l'abeille un peu partout en France et dans le monde, est l'objectif premier des recherches d'Apistoria. L'évolution des pratiques apicoles s'est effectuée au rythme de l'évolution de la société humaine.

Avec des similitudes et des différences, chaque pays, chaque région, a développé les méthodes de travail les plus adaptées à ses connaissances, son climat, son territoire, ses traditions et ses coutumes. Les ruches, de taille et de forme différentes, étaient confectionnées avec le matériau local.

On ne parlait pas de régulation thermique et pourtant, très tôt, l'homme a ressenti le besoin de protéger ses abeilles des intempéries, des prédateurs et des voleurs.

De la simple banquette surélevée du sol aux niches aménagées dans les murs, les protections, tout d'abord sommaires, se sont perfectionnées dans le temps, révélant les talents de bâtisseur des apiculteurs.

Qu'on les appelle selon les régions, pavillons, chalets, abeillers ou cabanes, des bâtiments spécifiques à l'élevage des abeilles sont apparus.



Cabanes & ruches-placards d'Auvergne

Dès 1600, Olivier de Serres jardinier du roi Henri IV, dans son ouvrage *Le théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs*, préconisait d'emmurer les ruches pour les protéger des voleurs et de pratiquer de petits trous pour laisser les abeilles entrer et sortir par l'avant du mur et, à l'intérieur du logis, pour les nettoyer et les récolter, de les ouvrir comme une armoire.

En 1697, le traité des Mouches à Miel complète le propos. Il conseille de mettre les ruches dans des murs à l'abri de la bise et de l'humidité, de les exposer au soleil levant et, autant que faire se peut, de faire en sorte que l'arrière des armoires bien closes et fermant à clef, s'ouvre sur l'intérieur d'un local et soient munies de vitres pour voir les abeilles travailler.

Un siècle plus tard, un ministre, répondant à une plainte pour vol de ruches dans le département des Côtes-du-Nord (aujourd'hui, Côtes d'Armor), suggérait de sceller une caisse en bois, comme une petite armoire, dans l'épaisseur du mur de clôture de son jardin ou de sa cour en prévoyant la sortie des abeilles par l'extérieur du mur et l'ouverture de la ruche à l'intérieur du jardin.



Deux entrées de ruches-placards

Si elles sont présentes un peu partout en France et dans bien d'autres pays, les ruches-placards sont l'une des spécificités de l'apiculture traditionnelle auvergnate. Encastrées dans l'épaisseur des murs, on en retrouve une forte concentration dans les habitations de la région d'Issoire.

Les recherches effectuées par Gaby Roussel, spécialiste en ruchers anciens et Président d'Apistoria pendant de nombreuses années, sont retracées dans le livre *Ruches et Abeilles* publié en 2005 aux éditions Créer.

On y apprend que toutes les ruches-placards recensées aux environs de Perrier datent des années 1870 - 1880, ce qui coïncide avec l'arrivée du chemin de fer en Auvergne.



Ruche-placard encastrée dans le mur, à l'intérieur du bâtiment



Cabane à placards dans un ancien verger

On les trouvait dans les maisons d'habitation ou les bâtiments agricoles mais également, à une époque où la culture des pommiers a remplacé celle de la vigne, dans des cabanes bâties au milieu des vergers.

Monsieur Abraham avait été surnommé « Père Labourgne » (du nom de bourgne : ruche, dans le patois local). Il était apiculteur à Perrier (Puy de Dôme). En 1872, il avait installé puis perfectionné ses ruches- placards dans la salle à manger de sa maison, ce qui lui permettait de regarder les abeilles travailler à travers les petites lucarnes vitrées.

Les cabanes à placards servaient de rucher mais également de local à outils. Elles pouvaient avoir un étage. Lorsque la cabane abritait également des pigeons elle devenait pigeonnier-rucher. Les abeilles vivaient au rez-de-chaussée et les pigeons à l'étage. Plusieurs hypothèses ont été émises sur les raisons de cette cohabitation : mutualisation de l'espace, régulation thermique, besoins alimentaires dans des campagnes isolées ?

Tout comme les ruches traditionnelles en paille tressée qui étaient couramment utilisées en Auvergne, les ruches-placards ont progressivement évolué.

Construites en planches elles étaient tout d'abord composées d'un seul volume, elles pouvaient être horizontales ou verticales.

Ruche placard réalisée à partir d'une cavité verticale ou horizontale



Pigeonnier-rucher



La sortie des abeilles se faisait par une fente pratiquée sur la paroi du fond du placard. Cette fente communiquait avec une ouverture de même dimension sur la façade du bâtiment, qui servait de planche d'envol.

Pour construire leurs rayons les abeilles s'aidaient des baguettes en bois fixées à l'intérieur. Par la suite les ruches-placards ont été séparées en deux volumes verticaux. Puis une séparation horizontale est apparue à son tour, divisant la ruche en quatre volumes. Enfin des cadres ont été introduits dans les deux volumes supérieurs. Des passages dans la paroi de séparation permettaient la libre circulation des abeilles. Les petites lucarnes sur chaque porte permettaient de surveiller le travail de la ruche. On châtré * les ruches avant Pâques. La bâtisse était naturelle et les brèches étaient découpées au couteau. Ces gâteaux de miel étaient ensuite égouttés ou pressés.

**(Châtrer : prélever une partie des rayons (brèches) en les découpant au couteau)*

En 2005, Gaby Roussel avait recensé 13 ruches-placards et 7 cabanes à placards à Perrier et sur les villages environnants. Le « Cahier d'Apistoria N° 11 » fait état d'une bonne trentaine de ruches-placards, 11 cabanes à placards et 17 pigeonniers-ruchers sur l'ensemble de l'Auvergne. La plus grosse concentration restant dans la région d'Issoire. Beaucoup ont aujourd'hui disparu ou sont en ruine. À l'occasion de ses assemblées générales, Apistoria organise un circuit de visite et établit un état des lieux de ce patrimoine très peu connu et trop peu protégé.

Bernadette Laporte



Cabane à placards en ruine

Sources : Jean-René MESTRE & Gaby ROUSSEL ; Ruches et Abeilles ;

Architecture, traditions, Patrimoine ; Métiers techniques et Artisans aux éd. Créer 2005 ; P.81 à 102 Crédit Photo : Archives Apistoria, Michel Laporte - Christophe Perrier- Croquis Gaby Roussel

*Le site internet d'Apistoria évolue. Une page bibliothèque est en cours de création.
Sur réservation, les adhérents du Syndicat et de la Coopérative pourront consulter les ouvrages
sur place au siège social de l'association.*

Pour découvrir Apistoria : <https://www.apistoria.org>

Pour joindre Apistoria : À la coop le mercredi matin : auprès de Nataly Perrier et Michel Laporte

Pour demander un renseignement ou nous donner une information : Nataly Perrier : apistoria@gmail.com

Pour adhérer ou se procurer un Cahier d'Apistoria :

Bernadette et Michel Laporte : gestion.apistoria@gmail.com

Téléphone : 04 73 87 36 03 ou 06 43 40 43 92

Pour nous écrire : Adresser le courrier postal à adresser au Siège Social :

Apistoria, 3 rue Georges Charpak, ZA Pra de Serre II, 63960 Veyre-Monton (France)

Les petites annonces :

A VENDRE :

Ruches peuplées avec hausses Voirnot et Dadant
A retirer sur place : région Haute
Darche-Combraille
M.Voisin 23260 Basuille
Tel. 06 01 37 46 02 / 05 55 67 47 87

A VENDRE :

2 ruches peuplées Voirnot avec hausse et
nourrisseur. 150€ pièce
Tel. 06 03 34 71 54

A VENDRE :

Corps de ruche, plateau anti-varroa, hausses avec
cadres bâtis. 55€/pièce
Tel. 04 71 76 16 21 / 06 73 73 57 77

A VENDRE :

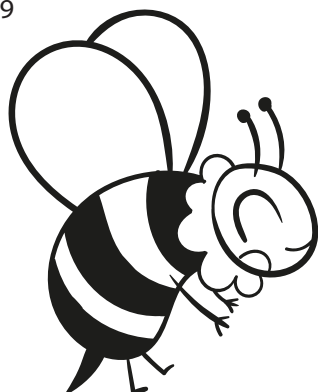
Ruches complètes (hausses + nourrisseurs) : 220€
Essaims sur 8 cadres : 150€
Tel. 06 87 90 40 45

A VENDRE :

Ruches peuplées, productives. 200€/pièce
(jusqu'à 40) A récupérer sur place, à YZEURE
Tel. 06 37 18 96 48 / 06 81 96 37 83

A VENDRE :

Essaim sur 10 cadres Dadant - 130€
A. Murigneux – Tel. 06 73 37 23 69



A VENDRE :

15 à 20 ruches peuplées Dadant. 200€/p
M. Chassagon
Tel. 06 80 62 12 75 / Livradois-Forez

A VENDRE :

5 essaims dans ruchette, cadres Dadant
63260 Aubiat
Tel. 06 81 30 59 72

A VENDRE :

Essaims hivernés sur 10 cadres, reines 2025
marquées, douces et sélectionnées rusticité, ,
traitement acide oxalique, ,
Possibilité de vente avec ruche complète neuve
Livraison possible - 150€/p
Tel. 06 50 51 49 15

A VENDRE :

Cessation d'activité, cause santé.
Ruches Dadant 10 cadres, peuplées avec hausses
et nourrisseurs
Ruches avec essaims 2026
Tel. 06 88 79 23 37

A VENDRE :

Cause santé,
4 ruches dont 3 en pleine activité - 200€/p
M. Armilhon – Tel. 06 76 27 41 17

A VENDRE :

Matériel apicole 1100€
Tel. 04 73 96 65 86 Arnaud Daniel



A VENDRE :

URGENT - 3 essaims hivernés en double hausettes
6C, 3e hausettes installées le 5 avril.
160€ demandé pour l'essaim et les 3 hausettes
Tel. 06 20 25 19 40

A VENDRE :

30 hausses Dadant 8 cadres standard en bois -
occasion. Très bon état / bois sapin / Crémaillères
et fixe cadre / vernis bois / propre et grattée /
poignées creusée sur les 4 côtés / cadre avec talon
pointe / percé pour 12€ / la hausse avec cadres -
possible détail
Disponible Clermont Ferrand (63)
Tel. 06 63 12 04 59

A VENDRE :

Ruches Dadant 10 occasion bon état 40€
(Plateau plastique, corps bois, nourrisseur bois
ou plastique, toit tôle plat)
Alain Issoire tel. 06 81 60 08 89

A VENDRE :

Colonies (avril 2026) Suite à un nouveau projet,
vends essaim hiverné sur la commune de Cunlhat
120€ sur 5 cadres
140€ sur 6 cadres
160€ sur 7 ou 8 cadres
Tel. 06 31 72 68 50



A VENDRE :

Pour raison de santé
vends ruches Dadant peuplées
+ hausses avec récolte, bon état

tel après 19h pour renseignements
Mr Monrouveix Daniel 04 73 96 01 90

A VENDRE :

Miel toutes fleurs en pot de 500g. (récolté à Ceyrat
et Chanonat), 7€/pot
P.Bourinet Tel. 06 74 59 77 62

A VENDRE :

Miel de montage, en pots de 500g.
8€/pot
A. Gachon Tel. 04 73 95 72 18

A VENDRE :

Miel 11€/kg Livraison possible
J.Miallet - Tel. 06 73 45 31 80

A VENDRE :

Miel de colza en pots de 1 kg. 8€/pot
L. Brandt Tel. 06 42 11 69 96

A VENDRE :

Miel toutes fleurs, en pots de 1kg verre 10€/kg
Tel. 06 07 73 95 38

DIVERS :

Apicultrice cherche à transmettre son exploitation
de 200 ruches, situées en montagne.
Débutant(e) accepté(e).
Formation assurée via le dispositif 103 région
AURA
Pour plus de renseignements, appelez le
06 82 93 11 06

DIVERS :

Recherche à acheter :
1HA de terre agricole ou 1 parcelle forestière pour
mon rucher, à Sugères ou autour de Sugères 63490
Tel. 06 26 34 24 45 / 06 03 55 71 86



credit photo : Pascale Masson



SYNDICAT DES APICULTEURS DU PUY-DE-DÔME
3 RUE GEORGES CHARPAK, 63960 VEYRE-MONTON

04 73 26 92 20

OUVERTURE LES MERCREDIS DE 08H30 À 12H00 ET DE 14H À 18H
contact@apiculteurs63.fr / www.apiculteurs63.fr

conception & impression : www.arverni.fr - 63122 Ceyrat